



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 88353

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de certaines personnes âgées, face au coût de prise en charge de leur conjoint atteint de la maladie d'Alzheimer ou nécessitant une intégration en structure médicalisée. En effet, au 30 juin 2009, ce ne sont pas moins de 1 117 000 personnes âgées dépendantes qui bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie, selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, avec un coût moyen de prise en charge d'un malade supérieur à 2 200 euros mensuels (et pouvant dépasser les 5 000 euros dans certains cas). Certes, même s'il existe différentes aides publiques permettant de limiter les dépenses pour les résidents et leur famille, il y a lieu de constater que le solde restant est encore très élevé et bien évidemment impossible à assumer pour des familles à revenus modestes ou moyens, les frais de prise en charge en structure d'un conjoint atteint par la maladie étant souvent bien supérieurs aux pensions de retraite. En conséquence, elle lui demande d'indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de permettre une meilleure prise en charge des malades dépendants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88353

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9916

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)